

PROCES-VERBAL

Conseil communautaire du Lundi 8 Septembre 2025

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

Ordre du jour :

- **Approbation** des procès-verbaux du conseil du 12/06/2025 et du 21/07/2025
- **Information** sur les décisions prises par le Président
- **Finances :**
 - 1) Décisions modificatives
 - 2) Option TVA pour les travaux de l'Auberge de la Tour
- **Agrandissement du Siège Social :**
 - 1) Devis sonorisation
 - 2) Devis vidéo-projection
 - 3) Devis commande générale
 - 4) Avenants aux marchés
- **Cabinet médical à Morée :** Convention de mise à disposition pour la télémedecine assistée (CPTS du Vendômois et CPHV)
- **Complexe Sportif :** Régularisation foncière
- **Eau et Assainissement :** Avenant au marché – Transfert d'une partie de mission entre les cabinets Hydracos et Merlin
- **Ordures Ménagères :** Rapports d'activités 2024 des syndicats
- **SPANC :** Rapport annuel 2024
- **Questions diverses**

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëticia Bouilly, Frédéric Callu, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Aurélien Lemoine, Pierre Solon, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Laurent Borel, Daniel Alazard, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Thierry Herrey, Andrée Savigny.

Pouvoirs : Alexandra Cassant à Dominique Brunet.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 25

Pouvoirs : 1

Votants : 26

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

2025-DELIB-119 : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 12-06-2025

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de procès-verbal qui leur a été adressé suite à la réunion du 12 juin 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 12 juin 2025.
-

2025-DELIB-120 : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 21-07-2025

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de procès-verbal qui leur a été adressé suite à la réunion du 21 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 21 juillet 2025.
-

2025-DELIB-121 : Finances

Décision modificative n° 1 – Budget Principal

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-dessous sur le budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

DECISION MODIFICATIVE 1 – VIREMENT DE CREDITS

- Virement de crédits du compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante – Autres » pour un montant de 114,00 euros au compte 777 « Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat », et du compte 2188 « Autres immobilisations corporelles – Autres » pour un montant de 114,00 euros au compte 13913 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Département ».
 - **75888 (RF)** : Autres produits divers de gestion courante – Autres : - **114,00 €**
 - **042 – 777 (RF)** : Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat : + **114,00 €**
 - **2188 (DI)** : Autres immobilisations corporelles – Autres : - **114,00 €**
 - **040 – 13913 (DI)** : Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Département : + **114,00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
 - **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.
-

2025-DELIB-122 : Finances

Décision modificative n° 2 – Budget Principal

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-dessous sur le budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

DECISION MODIFICATIVE 2 – VIREMENT DE CREDITS

- Virement de crédits du compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » pour un montant de 7 185,00 euros au compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) », et du compte 28188 « Amortissements – Autres immobilisations corporelles – Autres » au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles – Autres ».

- **6811 (DF)** : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles : - **7 185,00 €**
- **673 (DF)** : Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + **7 185,00 €**
- **28188 (DI)** : Amortissements – Autres immobilisations corporelles – Autres : - **7 185,00 €**
- **2188 (DI)** : Autres immobilisations corporelles – Autres : + **7 185,00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

2025-DELIB-123 : Finances

Budget Annexe Développement Economique Précisions quant à l'option TVA

Par délibération du 27 mars 2002, la Communauté du Perche et Haut Vendômois a créé le budget annexe Action Économique et a précisé que ce budget annexe serait assujéti au régime de la TVA.

Néanmoins, il s'avère que cette délibération n'est pas suffisamment précise en termes de législation fiscale (article 260-2° du Code Général des Impôts). Il convient d'indiquer que ce budget annexe est assujéti à la TVA depuis l'origine pour des locaux nus loués à usage professionnel et que ces locaux se situent aux adresses suivantes :

- local professionnel (rez-de-chaussée) 1 rue René Béranger 41270 DROUE
- local professionnel (rez-de-chaussée) 12 rue du Pont 41160 FRETEVAL

Ces éléments sont indiqués à titre de complément d'information de la délibération de 2002.

A l'avenir, tout nouveau local professionnel loué nu et géré sur le budget annexe Développement Économique fera l'objet d'une délibération d'option à la TVA en précisant l'adresse de ce local (immeuble par immeuble) avant que les 1ères dépenses d'acquisition ou de construction de l'immeuble destiné à être loué soient exposées. Cette délibération sera transmise au Service des Impôts des Entreprises de Blois pour prise en compte de cette nouvelle option.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil de Communauté :

- **VALIDE** les précisions apportées à la délibération de 2002 concernant les locaux ayant fait l'objet d'une option à la TVA.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-DELIB-124 : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Devis sonorisation

Les travaux d'agrandissement du siège social incluent la création d'une salle de réunion pour les conseils communautaires.

Il est proposé d'équiper cette nouvelle salle d'un système de conférence filaire avec une fonction de vote, ainsi que d'équipements de sonorisation.

Le Président présente le devis de la SAS COBRA VIDEO pour un montant total de 29 347,00 € HT, soit 35 216,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir un système de conférence filaire et des équipements de sonorisation pour la salle de conseil aménagée dans le cadre des travaux d'agrandissement du Siège Social de la CPHV à Fréteval,
- **ACCEPTE** le devis proposé par la SAS COBRA VIDEO pour un montant de 29 347,00 € HT soit 35 216,40 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-DELIB-125 : Agrandissement du Siège Social CPHV

Devis vidéo-projection

Les travaux d'agrandissement du siège social incluent la création d'une salle de réunion pour les conseils communautaires.

Il est proposé d'équiper cette nouvelle salle d'un écran de projection et d'un vidéo-projecteur.

Le Président présente le devis de la SAS COBRA VIDEO pour un montant total de 14 375,45 € HT, soit 17 250,54 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir un écran de projection et d'un vidéo-projecteur pour la salle de conseil aménagée dans le cadre des travaux d'agrandissement du Siège Social de la CPHV à Fréteval,
 - **ACCEPTE** le devis proposé par la SAS COBRA VIDEO pour un montant de 14 375,45 € HT soit 17 250,54 € TTC,
 - **AUTORISE** le Président à signer le devis ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.
-

2025-DELIB-126 : Agrandissement du Siège Social CPHV

Devis commande générale

Les travaux d'agrandissement du siège social incluent la création d'une salle de réunion pour les conseils communautaires.

Il est proposé d'équiper cette nouvelle salle d'un système de domotique audio-vidéo (commande générale).

Le Président présente le devis de la SAS COBRA VIDEO pour un montant total de 3 573,45 € HT soit 4 288,14 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir un système de domotique audio-vidéo (commande générale) pour la salle de conseil aménagée dans le cadre des travaux d'agrandissement du Siège Social de la CPHV à Fréteval,
 - **ACCEPTE** le devis proposé par la SAS COBRA VIDEO pour un montant de 3 573,45 € HT soit 4 288,14 € TTC,
 - **AUTORISE** le Président à signer le devis ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.
-

2025-DELIB-127 : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Avenant en moins-value au marché de travaux

Lot 1 Maçonnerie - BA

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social de la CPHV situé Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant en moins-value au lot n°1 « Maçonnerie - BA » (**GUEBLE** – 41009 BLOIS) pour un montant total de **2 781,00 € HT, soit 3 337,20 € TTC**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-DELIB-128 : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Avenant au marché de travaux

Lot 5 Cloisons sèches

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social de la CPHV situé Place Pierre Genevée – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant au lot n°5 « Cloisons sèches » (**KRASZEWSKI** – 41500 LA CHAPELLE SAINT-MARTIN-EN-PLAINE) pour un montant total de **1 995,00 € HT, soit 2 394,00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-DELIB-129 : Cabinet médical à Morée

Convention de mise à disposition pour la télémedecine assistée CPTS du Vendômois / CPHV

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la CPHV a engagé plusieurs initiatives afin de préserver et d'attirer sur son territoire des professionnels de santé

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Vendômois a contacté la CPHV afin d'utiliser des locaux et d'y installer un dispositif expérimental de télémedecine assistée. Il est donc proposé que la CPHV mette à disposition gratuitement à la CPTS une des deux salles de consultation du cabinet médical à Morée, ainsi que ses parties communes. L'approvisionnement des locaux en eau, en électricité, et les frais de télécommunications et d'internet seront pris en charge par la CPHV.

Le Président présente le projet de convention relative à cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de mettre à disposition gratuitement une salle de consultation et les parties communes du cabinet médical à Morée à la CPTS du Vendômois,
- **DECIDE** de prendre à sa charge l'approvisionnement en eau, en électricité, ainsi que les frais de télécommunications et d'internet,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-annexée de mise à disposition ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-DELIB-130 : Complexe Sportif Intercommunal à Morée

Régularisation foncière

Le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'il convient de rapporter la délibération du 5 mai 2025 relative à la régularisation foncière sur le site du complexe sportif intercommunal à Morée, et de prendre une nouvelle délibération.

Il s'agit donc de régulariser la situation foncière sur le site du complexe sportif intercommunal. En effet, les abords de l'installation appartiennent pour partie à la commune de Morée, au Syndicat Intercommunal du Collège Louis Pasteur de Morée et à la CPHV.

Suite au bornage et aux divisions parcellaires, il propose que la CPHV fasse l'échange des parcelles et la restitution des parcelles indiquées dans le plan de bornage joint à cette délibération, sans contrepartie financière.

Les frais d'acte seront à la charge de la CPHV.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'échanger les parcelles sur le site du complexe sportif intercommunal à Morée, tel qu'indiqué dans le plan de bornage ci-joint,
- **AUTORISE** le Président ou en cas d'empêchement son représentant, à signer les actes à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-DELIB-131 : Eau et assainissement

Avenant de transfert entre HYDRACOS et CABINET MERLIN

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 15 avril 2024 désignant les prestataires retenus dans le cadre de la réalisation d'études concernant l'exercice de la compétence Eau et Assainissement sur le territoire communautaire. En particulier, HYDRACOS et le CABINET MERLIN avaient été retenus pour le lot n°1 concernant les Schémas Directeurs restant à mener sur le territoire intercommunal en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

A la demande des deux prestataires, il est proposé de modifier la répartition des missions entre les deux cabinets, ainsi que celle du budget qui est alloué à cette mission, pour la partie s'appliquant au SIAEP PEZOU LOIR-REVEILLON.

En effet, la réalisation des lignes « Niveau – Récupération des données de télégestion » et « Débit – Récupération et traitement des données de télégestion » sera effectuée par le CABINET MERLIN, et non par HYDRACOS, pour le SIAEP PEZOU LOIR-REVEILLON. Cela implique un transfert du budget correspondant au transfert de mission (4 200,00 € HT) au CABINET MERLIN.

Il est précisé que l'avenant proposé n'a aucune incidence financière sur le montant total du marché

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant de transfert ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-DELIB-132 : Gestion des ordures ménagères

SICTOM de Châteaudun – Rapport annuel 2024

Le Président rappelle que la Communauté du Perche & Haut Vendômois est compétente en matière de « Gestion de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés » et se substitue à ses communes membres au sein des syndicats de traitement des ordures ménagères.

Le SICTOM de Châteaudun, dont 4 communes de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (BREVAINVILLE, FONTAINE-RAOUL, OUZOUER-LE-DOYEN, VILLEBOUT) sont membres, a établi un rapport annuel pour l'année 2024.

Le Président présente le rapport annuel 2024 du SICTOM de Châteaudun aux conseillers communautaires. Ce rapport comprend notamment les différents indicateurs techniques et financiers d'exploitation du service pour cet exercice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **CERTIFIE** avoir pris connaissance du rapport annuel 2024 présenté par le SICTOM de Châteaudun.

2025-DELIB-133 : Gestion des ordures ménagères

SYVALORM LOIR-ET-SARTHE – Rapport annuel 2024

Le Président rappelle que la Communauté du Perche & Haut Vendômois est compétente en matière de « Gestion de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés » et se substitue à ses communes membres au sein des syndicats de traitement des ordures ménagères.

Le SYVALORM Loir-et-Sarthe, dont 7 communes de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (BOUFFRY, LA CHAPELLE-VICOMTESSE, CHAUVIGNY-DU-PERCHE, DROUE, LA FONTENELLE, LE POISLAY et RUAN-SUR-EGVONNE) sont membres, a établi un rapport annuel pour l'année 2024.

Le Président présente le rapport annuel 2024 du SYVALORM Loir-et-Sarthe aux conseillers communautaires. Ce rapport comprend notamment les différents indicateurs techniques et financiers d'exploitation du service pour cet exercice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **CERTIFIE** avoir pris connaissance du rapport annuel 2024 présenté par le SYVALORM Loir-et-Sarthe.

2025-DELIB-134 : Gestion des ordures ménagères

VALDEM – Rapport annuel 2024

Le Président rappelle que la Communauté du Perche & Haut Vendômois est compétente en matière de « Gestion de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés » et se substitue à ses communes membres au sein des syndicats de traitement des ordures ménagères.

Le syndicat VALDEM, dont 12 communes de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (BUSLOUP, LA CHAPELLE-ENCHERIE, FRETEVAL, LIGNIERES, LISLE, MOISY, MOREE, PEZOU, RENAY, ROMILLY-DU-PERCHE, SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE, SAINT-JEAN FROIDMENTEL) sont membres, a établi un rapport annuel pour l'année 2024.

Le Président présente le rapport annuel 2024 du syndicat VALDEM aux conseillers communautaires. Ce rapport comprend notamment les différents indicateurs techniques et financiers d'exploitation du service pour cet exercice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **CERTIFIE** avoir pris connaissance du rapport annuel 2024 présenté par le syndicat VALDEM.

2025-DELIB-135 : SPANC

Rapport d'activités 2024

Le Président présente aux délégués communautaires le rapport d'activités annuel 2024 concernant les actions entreprises dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place par la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le rapport d'activités annuel 2024 ci-annexé du SPANC de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président : Il y a deux réunions qui sont prévues par l'Etablissement Public Loire, le mardi 23 septembre 2025 à la salle des fêtes de Morée à 14h, et le vendredi 17 octobre au Mille Club à Droué à 9h30. Cela concerne les compétences GEMAPI, les obligations des communes, les pouvoirs de police du maire, l'application des plans communaux de sauvegarde, les gestions de crise etc.

Il y a des secteurs qui sont plus ou moins concernés, mais la gestion des inondations, même quand il n'y a pas de rivière, parfois on peut être inondé sur des terrains en contrebas.

Ingrid VESPRINI : Ce sont des ateliers qui sont ouverts aux élus et à vos agents communaux. Je vous renverrai un mail de rappel avec le courrier.

Aurélien LEMOINE : Vous avez été destinataire d'un mail d'Amalric GALLIOT fin août afin de collecter vos besoins pour faire une révision du PLUi pour que nous commencions un peu à additionner tous les points à voir. Nous avons déjà des éléments en banque, quelques sujets assez importants sur certaines communes. Ce qui serait bien, comme Amalric l'a bien stipulé dans le mail, c'est d'essayer de faire une remontée d'infos assez exhaustive, y compris pour les communes qui pensent ne pas avoir besoin de grand-chose.

Une de nos bêtes noires, ce sont les granges, les anciens corps de ferme où il y a une grange, etc. pour faire des changements de destination. Sachez qu'il y a des communes qui ont plus ou moins bien fait le recensement dans la première version du PLUi, celle qui s'applique en ce moment. A chaque fois c'est problématique parce que vous avez ces anciennes fermettes qui repartent dans le circuit de la vente, qui n'étaient déjà plus en agricole, mais qui y sont encore moins, et les gens arrivent avec un projet de vouloir faire une maison dans la grange, etc. : pourquoi sur la commune d'à côté ou pourquoi mon voisin, 200 mètres plus loin, il a pu faire dans sa grange et pas moi ? Et c'est juste parce que, malheureusement, des élus n'ont pas mis une pastille dessus. Si la grange a au moins un mur en moellon (pas du bardage en tôle, mais au moins un mur en dur, une toiture) elle aurait pu être pastillée dans le PLUi.

Donc j'attire vraiment votre attention là-dessus. C'est le travail de chaque commune en interne avec des conseillers municipaux ou d'autres personnes pour vraiment faire l'effort de repérer tout cela. Même sur ma commune, il y a des choses où on passe devant et on se dit, « On ne l'a pas repéré à l'époque - Non, c'était *Mme Machin* qui était dedans. On savait que c'était son garage, et puis *Mme Machin* l'a vendue, elle est partie à la maison de retraite. ». Finalement, vous avez quelqu'un qui arrive aujourd'hui qui veut faire un duplex, un gîte, ... Aujourd'hui, nous sommes vraiment assaillis de demandes là-dessus et nous sommes obligés de mettre des négatifs parce qu'il n'y a pas une étoile dessus. Et ça, c'est vraiment dommage parce que c'est de l'immobilier qui n'a pas besoin d'être créé et qui, en plus, vous attire des habitants facilement.

Il y a aussi d'autres sujets comme des erreurs de zonage, etc. Donc, il faut que nous arrivions à travailler là-dessus. Remonter-nous les informations.

Le Président : Il y a des communes qui attendent quand même des modifications depuis près d'un an. Il faut y aller parce qu'on ne peut pas faire attendre des projets indéfiniment. Une modification du PLUi a un coût qui variera en fonction de son ampleur. Il faut essayer de faire des modifications globales avec une nouvelle modification tous les deux ans environ.

Aurélien LEMOINE : Un deuxième point important pour moi ce sont les STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées). Le PLUi donnent des droits assez forts au monde agricole pour réussir à construire des bâtiments en zone agricole (A). Mais les oubliés du PLUi sont souvent le développement économique et le petit artisanat : le plombier qui est à son atelier, dans son garage, à côté de sa maison, etc. Pour y répondre, il y a un dispositif spécifique, calibré à la personne et à la parcelle, qui s'appelle un STECAL. C'est toujours d'actualité, mais il y avait aussi un travail d'élus pour aller voir tous ces artisans, et leur demander s'ils ont un projet, de l'écrire et d'indiquer la surface nécessaire. Chaque STECAL est débattu en CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) à Blois et fait l'objet d'une signature particulière du préfet sur le PLUi. Il y a des STECAL qui n'ont pas été faits sur certaines communes. Les artisans viennent nous voir en voulant faire un STECAL pour agrandir leur bâtiment, mais s'ils ont été repérés trop tard, cela ne peut être effectué tout de suite. La richesse de nos communes,

c'est quand même le petit artisanat. Nous en avons un peu chez nous et pas que dans nos zones industrielles.

Donc j'attire votre attention là-dessus, n'hésitez surtout pas à refaire un peu le tour de vos artisans. Depuis cinq ans qu'on a un peu travaillé là-dessus, certains se sont rendu compte qu'ils auraient dû déposer un STECAL. Il y a des nouveaux projets, des personnes qui ne sont plus en activité et qui ont revendu, avec le repreneur souhaitant pouvoir évoluer. La vie elle bouge et il faut absolument que nous arrivions à nous mettre à jour. Ce sont souvent des détails qui s'avèrent être des points bloquants. Dans ces cas-là, c'est souvent très mal compris par le demandeur de projet. Nous passons un peu pour les bourreaux car nous sommes accusés de sabrer des projets et d'empêcher des activités de se développer. Des personnes se plaignent de ne pas pouvoir mener leur projet alors que celui d'un autre a été autorisé.

Nous le vivons tous et nous sommes un peu démunis face à cela. Le STECAL est un dispositif dérogatoire au PLUi, il est nominatif et pour des projets particuliers. J'attire donc votre attention là-dessus, y compris si par ailleurs il n'y a pas de gros soucis de zonage sur votre commune, de PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) qui ne sont pas au bon endroit comme à Fréteval. Je pense qu'il y a quand même un travail de fond à mener à nouveau dans les conseils municipaux. Alors je sais que nous sommes en fin de mandat et que nous pourrions nous dire que nous pourrions laisser ce travail au prochain conseil municipal, mais sachez que nous allons certainement engager la procédure sous ce mandat. Sinon ce ne serait certainement pas sympa pour les prochains élus, et surtout pour vos habitants et vos artisans. On nous dira que nous n'avons pas fait le boulot alors qu'il faut que la machine avance.

Daniel BARILLEAU : OK pour les artisans, mais les commerçants sont-ils aussi concernés par cette démarche ? Les commerçants, c'est souvent...

Aurélien LEMOINE : Nous avons essayé de bloquer du linéaire dans certaines communes. Finalement, il n'y a qu'à Morée où nous l'avons fait.

Le Président : Il faut le vérifier, il y a des communes aujourd'hui où il y a des choses à voir.

Aurélien LEMOINE : Lorsque nous avons discuté du projet de territoire, nous avons repéré des endroits où nous nous sommes posé la question de bloquer certains linéaires à des activités commerciales. Cela peut vouloir signifier qu'il n'y aurait plus la possibilité d'aménager une salle à manger dans l'ancien bureau de tabac ou dans l'ancien café. C'est à discuter et à échanger. Nous sommes partis sur quelque chose d'assez conséquent.

En revanche, nous n'irons sans doute pas jusqu'à renégocier les taux d'accroissement. Cela impliquerait de refaire entièrement le PLUi. En revanche, nous avons un travail à effectuer sur le développement économique, notamment sur la commune de Droué. Nous savons que nous avons une pénurie de surface disponible pour le développement économique, et il faut se battre sur ce sujet. Nous ne sommes plus dans la tambouille de savoir s'il y a un hectare à Pezou alors qu'il n'y en a que 0,5 hectare à Busloup et 0,2 hectare à Chauvigny. La question du développement économique est globale. On se rend bien compte que sur Morée, c'est pratiquement complet. J'entendais Marcel DEFREMONTE samedi qui rappelait qu'ARCIS a encore agrandi ses installations à Busloup.

Le sujet principal en développement économique, il va être sur la commune de Le Poislay avec la zone qu'on avait gardé pour l'entreprise NATALI. Il faudra recontacter cette entreprise pour savoir s'il a des projets sur cette zone. Il faut noter qu'à partir du moment où nous n'aurons pas globalement utilisé toute la surface disponible, il sera difficile de solliciter des surfaces supplémentaires. Il faut donc motiver le fait que toute la surface ne soit pas utilisée, par exemple parce qu'il y a un projet dans un délai de cinq ans. Il faut qu'on arrive à se cadrer là-dessus. Gilles VOLANT et Christophe HENRY s'occupent de ces questions, mais il faudra qu'on révoque tout ou partie de cette zone, certainement. Il ne s'agit pas d'enlever ce qu'il y a à Le Poislay, mais de s'assurer que la surface concernée sera consommée à moyen-court terme, pour au moins pouvoir justifier du fait que nous redemandions des surfaces supplémentaires pour la CPHV dans son ensemble, puisque de toute façon, il n'y a plus rien ailleurs. À part un bout de zone à Pezou, qui ne représente presque rien, et où il y a déjà un bûcheron voulant s'installer dessus (j'ai vu un projet qui est arrivé là-dessus). Donc globalement c'est déjà calé.

Alors c'est vrai qu'on relance la machine et qu'on y retourne. Amalric GALLIOT a déjà un peu une banque mais ne partez pas du principe qu'Amalric a déjà tout noté ce que vous lui avez dit depuis

un an et demi, même si on sait qu'il y a déjà une trace et que vous connaissez la rigueur d'Amalric. Reprenez tout ce que vous avez, même si vous en avez déjà parlé il y a un an et demi, vous le réécrivez dans un message électronique pour que nous puissions ensuite établir un tableau récapitulatif.

Le Président : Dans les hameaux, un peu partout, vérifiez que rien n'a été oublié. Peut-être qu'il n'y a rien à faire. Mais à chaque fois qu'on a des problèmes, (ça n'arrive pas à chaque fois, heureusement), souvent, il y a une commune qui arrive avec un projet, quelqu'un veut faire quelque chose, on regarde et on ne peut rien faire, car la parcelle n'a pas été identifiée. C'est important pour l'avenir et pour vos administrés.

Aurélien LEMOINE : Voilà ce que nous pouvions dire sur ce sujet, merci.

Le Président : Il y a une réunion organisée par la DGFIP Mardi 16 septembre à 10h. J'ai déjà des réunions un peu partout ce même jour. Je me suis déjà fait remplacer sur Morée par mon adjointe car je dois aller sur d'autres réunions le 16 septembre. J'aurai donc besoin d'un Vice-Président ou un élu pour me représenter. C'est au siège du Conseil Départemental, Salle Kléber-Loustau.

Donc c'est Aurélien LEMOINE qui me représentera, je lui transmets l'invitation.

Le Président : Suite à ce qui avait été demandé notamment sur Droué en termes d'animation, ainsi que pour les bibliothèques communales, nous vous proposerions de créer un poste de médiateur culturel, financé en partie par le conseil départemental, sur une durée de 3 ans (voire 4).

Il s'agirait d'un poste de catégorie C. Céline MILLET est sur ce dossier. Nous en avons discuté avec les Vice-Présidents dernièrement. Nous avons des questions complémentaires, notamment sur le nombre de bénévoles à la Médiathèque l'Autre Monde à Droué.

Il faut que nous travaillions sur ce maillage, pour en particulier satisfaire les besoins sur Droué et du secteur Perche. A Fréteval aussi, parce qu'il y a un manque, mais chez nous ils sont déjà deux agents.

Seriez-vous d'accord pour que nous ayons une vraie réflexion là-dessus ? Si nous créons le poste, ce serait pour début 2026 ? Cela permettrait de renforcer le secteur de Droué et les bibliothèques communales, et d'avoir des actions ponctuelles et des animations supplémentaires. Nous en organisons déjà, mais il nous est reproché de ne pas en faire assez.

Régine VASSAUX : Quelle est la fréquentation de la médiathèque à Droué, par rapport à Fréteval notamment ?

Le Président : Nous ne connaissons pas ces chiffres aujourd'hui. Nous les avons demandés, ainsi que le nombre de bénévoles par rapport à Fréteval. Il s'agit donc de faire cette étude, nous reviendrons vers vous dans un mois si vous en êtes d'accord. Nous vous demanderons à ce moment-là si vous souhaitez ou non créer ce poste.

Ce que je veux, ce n'est pas vous amener à un dossier comme ça d'un seul coup et dire que nous n'en avons jamais entendu parler. Nous aurons les éléments pour la réunion d'octobre et nous pourrons agir en fonction.

Le Président : Notre sénateur a invité les conseillers communautaires titulaires à visiter le Sénat le 1^{er} octobre. Avec les vice-présidents, nous avons prévu un transport en car, qui sera pris en charge par la CPHV. Vous donnez toute l'année pour vous rendre à des réunions, nous n'allons pas vous faire payer 50 euros pour aller au Sénat. Le coût du transport est de 1 530 euros pour un car aller-retour à Paris. Je ne vous demande même pas votre avis, nous avons décidé de faire comme ça. Nous partirons de Fréteval. Nous n'avons pas encore les horaires exacts (nous vous les enverrons), mais ce sera environ 8h-20h.

Ingrid VESPRINI : Un petit point concernant le CRTE, vous aviez été destinataire d'un mail en mairie début juillet pour recenser l'ensemble des projets communaux que vous auriez à faire remonter et à

inscrire dans le cadre de ce CRTE. Il va y avoir la semaine prochaine, une réunion technique. Pour ceux qui n'ont pas encore répondu, n'hésitez pas à me faire remonter si vos projets identifiés, déjà avancés, avec votre prévisionnel financier, pour que nous puissions transmettre l'information à la sous-préfecture.

Le Président : Nous avons discuté en début d'année de la vidéoprotection sur nos communes. Nous avons fait un petit questionnaire, j'avais eu certaines réponses, d'autres communes n'ont pas répondu. Aujourd'hui nous sommes relancés... Je crois que Droué a installé de la vidéoprotection.

Bruno BRYCH : Ce n'est pas tout à fait fini.

Le Président : C'est donc en cours. Nous sommes relancés pour ce qui est appelé « les axes de fuite », c'est-à-dire mettre de la vidéoprotection sur ces axes de fuite. La CPHV pourrait prendre en charge ce qui relève des axes de fuite, nous pourrions faire une commande groupée et avoir une DETR sur l'ensemble. Les communes qui souhaitent avoir une vidéoprotection complémentaire aux axes de fuite pourraient régler sous forme de fonds de concours. C'est un peu ce qui a été évoqué avec Monsieur le Sous-Préfet la semaine dernière.

Pascal TRASSARD : Le principe serait d'aller voir la gendarmerie pour justement nous conseiller sur les axes routiers qui seraient susceptibles d'être un axe de fuite et de créer un maillage de vidéos sur ces axes routiers dits « de fuite ». Les communes où passent cet axe auront alors la possibilité de rattacher à ce réseau un système de vidéoprotection (place du village par exemple).

Le réseau serait pris en charge par la CPHV. Afin d'obtenir le montant de subvention le plus élevé, il conviendrait de recenser toutes les communes qui voudraient rajouter des caméras, et d'effectuer une demande de DETR dans le cadre de ce projet. La commune pourrait payer ses caméras par l'intermédiaire d'un fonds de concours.

Le Président : Les axes de fuite ne sont pas déterminés par nous mais par la gendarmerie. Souvent ce sont les départementales. Quelque fois ce sont des voies communales, ça peut arriver. La gendarmerie nous déterminera les axes de fuite.

Les axes de fuite ça ne coûtera rien aux communes. Par exemple, la commune de Lignières était plutôt réticente à installer de la vidéoprotection. Si la gendarmerie – vous êtes maître chez vous – mais si la gendarmerie dit que la direction de Rocheux c'est un axe de fuite, ça ne vous coûterait rien d'installer de la vidéoprotection, ce serait la CPHV qui prendrait en charge. Si la direction de Pezou n'est pas désignée comme un axe de fuite, il n'y aura pas de prise en charge. Si vous décidez de mettre des dispositifs de vidéoprotection vous profiterez de la DETR mais le reste c'est sous forme de fonds de concours. C'est un exemple pour Lignières mais ça marche pour tout le monde. Nous vous réinterrogerons par mail et nous vous demandons de nous donner des réponses. Nous réaliserons une étude de toute façon, que les communes aient donné leur avis ou non. La gendarmerie nous dira « dans telle commune, ce serait bien ». Après c'est vous qui êtes maîtres de tout. Le principe c'est de mutualiser justement tout le réseau. La CPHV paierait la partie fonctionnement et ces caméras devront être reliées au CORG (Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie).

Christiane GOURDEL : Qui gère les caméras, c'est nous ou c'est la gendarmerie ?

Le Président : C'est la gendarmerie qui gère. Dans le cas d'un axe de fuite, la vidéoprotection est raccordée à un réseau qui est géré par la Gendarmerie. Nous pouvons avoir accès au réseau, mais c'est géré par la Gendarmerie. Les installations qui concernent les axes de fuite seront entretenues par la CPHV, celles qui ont été ajoutées à la demande des communes le seront par les communes.

Pascal TRASSARD : Au niveau juridique, je crois que le maire de la commune a accès aux vidéos réalisées. Les gendarmes ont accès à tout et il faut passer par eux pour pouvoir les visionner. Il n'y a que le maire qui pourra les visionner.

Aurélien LEMOINE : En tant que Vice-Président, je voulais éclaircir un point avec vous qui m'a plus que fortement contrarié et vous aussi, puisqu'on a eu beaucoup de retours là-dessus. C'est sur un

message électronique qui est parti fin août concernant le Projet de Territoire que j'aurais dû vérifier, que je n'ai pas vérifié, mais qui est signé de ma part.

Dans ce message électronique, il est stipulé qu'on vous enverrait des éléments complémentaires suite à la réunion de Droué, où s'est tenu le dernier atelier. A la fin de cet atelier, plusieurs personnes dont Monsieur ORTEGA voulaient avoir accès à des documents avant notre prochain atelier qui, je vous rappelle, est le 7 octobre à Renay. Nous étions totalement dans la démarche, j'avais insisté auprès du CAUE, qui n'était pas trop chaud, pour pouvoir communiquer des documents non définitifs. Moi, j'étais totalement dans la démarche de vouloir ouvrir, quitte à aller se confronter à d'autres avis, de personnes qui n'étaient pas là aux ateliers. Mais je vous rappelle, nous souhaitions que tous ceux qui ont participé aux ateliers soient des ambassadeurs de ce qui a été créé et soient disponibles pour initier un débat avec leurs conseillers municipaux, leurs collègues, afin de continuer à enrichir notre démarche en débattant.

J'avais convenu avec Marie LEFERT que je passerais la voir juste avant mes congés où j'ai pris six jours mais apparemment il y en avait un de trop dedans et finalement je n'ai pas pu passer. Au final, elle a fait partir ce message électronique. Je vous rassure, c'est elle qui l'a écrit et pas moi, en disant que seules les personnes qui avaient participé aux ateliers auraient le droit de parler et tous les autres, on ne tiendrait pas compte de leur propos... Sachez que c'est très loin de mes pensées, c'est surtout TRES loin de l'idée que j'avais du Projet de Territoire.

Cela me déçoit d'autant plus fortement qu'on avait réussi à installer entre nous tous une confiance. Au tout du moins, j'estimais que vous nous aviez fait confiance vis-à-vis de ça et que je trouve que ça gâche quelque chose. Maintenant, oui c'est Aurélien LEMOINE qui est en signature, non ce n'est pas Aurélien LEMOINE qui a écrit le mail, mais ça c'est mon problème et ce n'est pas le vôtre.

Nous vous enverrons un nouveau message électronique, certainement demain ou après-demain, de la CPHV en guise de rectificatif. Je voulais déjà m'en exprimer ce soir à l'oral devant vous au nom de la CPHV.

Pour moi, le fait de ne pas avoir vérifié ce message... Mais voilà, on apprend des excès de confiance. Ça fera partie des étapes qui m'auront un peu déçu sur ce projet. C'est comme ça, j'en sortirai plus grand. Désolé pour ça, j'espère que vous n'êtes pas heurtés, je sais que ça a fait grincer des dents, nous avons déjà des retours en off. Si vous pouvez au moins porter la parole que je viens de vous donner vis-à-vis de vos conseillers qui peuvent l'avoir mal pris, et c'est tout à fait normal qu'ils l'aient mal pris, et je dirais même que c'est plutôt une bonne chose, ça veut dire que même ceux qui ne sont pas venus, ils s'intéressent quand même au projet de territoire.

Si vous voulez au moins porter cette parole-là, en interne nous essaierons de gérer avec la personne quand elle sera rentrée de congés, de façon à ce que ça ne se reproduise plus, puisqu'on a encore six mois à tenir – même plutôt trois mois – qui sont cruciaux pour nous.

Nous arrivons à la fin des ateliers le 7 octobre à Renay. Nous aurons une matinée où nous échangerons à nouveau, en particulier sur le thème de la gouvernance. L'après-midi, nous aborderons la restitution. Normalement nous devrions pouvoir inviter Madame Florence Doucet du Conseil Départemental pour parler des EHPAD, qui concerne surtout Droué et Morée. Cela n'empêche pas que tout le monde peut s'associer à la démarche. C'est un sujet que nous avons peu abordé dans le Projet de Territoire qui fait aussi partie de la politique de la fin de vie. C'est souvent abordé sur comment on peut rester à domicile, comment est-ce qu'on peut créer autre chose... Donc c'est bien d'avoir un retour différent là-dessus. Les services de l'Etat seront peut-être également présents l'après-midi, mais il y a une interrogation en raison du devoir de réserve dans la période où nous arrivons.

Pour revenir au début de mon intervention, c'est à l'antipode de ce que je voulais. Puisque l'idée du projet de territoire, c'était de construire du concret, du lien, en n'excluant personne. Mais ce que je vois, c'est que j'ai l'impression de parler fort, mais certainement pas assez fort ou pas avec les bons mots. On va essayer de trouver les bons mots. Le pire pour moi, c'est que les gens qui sont dans le projet vont à l'inverse de ce que vers le projet veut aller. J'ai l'impression d'avoir raté quelque chose. Mais bon, ce n'est pas si grave.

Le Président : On fera une petite mise au point.

Je voulais au moins m'en excuser oralement. Je vous avouerais que je rentrais de vacances quand j'ai vu le message électronique partir le soir, et si j'avais répondu à tout le monde, je n'aurais peut-être pas eu autant de diplomatie. J'ai préféré essayer de me poser un peu, d'en parler un peu avec mes collègues Vice-Présidents, avec la Directrice Générale des Services aussi. Elle s'est trouvée

bien embêtée aussi par ces sujets-là. Je voulais également en parler avec vous, l'idée n'est pas de faire un grand débat là-dessus ce soir, mais nous pourrions échanger sur ce sujet ensuite.

Le Président : Merci Aurélien, je tenais à ce que tu t'exprimes ; je sais très bien que tu n'étais pas en cause, mais il faut que les choses soient claires.

Patrice COUTY : Les trois-quarts des panneaux sont installés sur la carrière de Courcelles en photovoltaïque. Le transformateur est arrivé le 29 août. Pour l'instant, pas de retard et tout se passe bien.

Daniel BARILLEAU : Il y a eu deux forums des sports le vendredi soir à Droué et le samedi toute la journée à Morée. A Droué, nous avons eu peut-être moins de passages que l'année dernière, mais malgré tout 150 personnes qui sont venues.

En revanche à Morée, ça a été très calme, donc c'est à revoir au niveau de l'organisation, notamment d'utiliser deux salles différentes semble être un frein.

Le Président : C'est le reproche que j'ai eu quand je suis passé. On m'a demandé si l'année prochaine nous pouvions tout concentrer dans le grand gymnase. Pourquoi pas ?

Daniel BARILLEAU : J'ai remis des affiches dans vos dossiers pour une soirée tartiflette karaoké le 25 octobre qui va remplacer notre soirée réveillon. Le réveillon, depuis le Covid, c'est en dents de scie, ça marche plus ou moins bien. Donc on le remplace par une soirée tartiflette qui n'a rien à voir avec le réveillon. On n'a jamais pensé faire une tartiflette au réveillon, ça aurait coûté moins cher. C'est animé par Denis Anim, notre animateur départemental. C'est le samedi 25 octobre à l'ESC ici même. Si vous êtes intéressés, il suffit de nous écrire, de nous téléphoner ou de nous envoyer des emails.

Christiane GOURDEL : Notre Maire Laurent BOREL est réhospitalisé depuis d'aujourd'hui, dans un état grave.

Le Président : Nous avons une grande pensée pour Laurent.

Patrick LAHOREAU : Le cabinet médical devrait voir le jour en fin d'année. Normalement, il devrait être construit après 6-8 mois de travaux donc ça devrait être ouvert en début d'année prochaine.

Aurélien LEMOINE : La bonne nouvelle c'est que le porteur du projet m'a aussi contacté en tant que Président du Syndicat d'Eau, il voulait de l'eau pour pouvoir poser des parpaings. Donc on n'en est pas dans la phase de parole entre Mme le Maire de Lisle, ses adjoints et un porteur de projet. Ne vous inquiétez pas, ça va bientôt arriver. Il m'a contacté parce qu'il veut de l'eau dans un mois, parce qu'il estime qu'il va falloir qu'il fasse des parpaings dans un mois. Nous rentrons un peu plus dans une phase opérationnelle. Ça permet de recouper un peu les infos et de se dire que ça avance.

Guy DESHAYES : Plusieurs parcours de randonnée (16 km, 26 km, 40 km), empruntant l'itinéraire Pezou – Saint-Vrain – Renay – Lignièrès – Rocheux – Fréteval seront proposés lors des Journées du Patrimoine. Une brochure spécifique sera réalisée à cette occasion, éditée à 100 exemplaires.

Ingrid VESPRINI : Madame URVOY attendait le retour des élus concernant la maquette, tout le monde n'avait pas encore répondu. Si toutes les observations sont envoyées à l'imprimeur pour une dernière modification, il nous renvoie le bon à tirer demain matin, pour ensuite impression et distribution.

Dominique BRUNET : Notre concert annuel s'est tenu le 30 août dans l'église du Bourg, pleine à cette occasion. Nous avons passé un bon moment.

Concernant la CPHV, le 24 août, il y avait ici même la Soirée Perchée. C'est l'équivalent de Bol d'Or que nous organisons à Fréteval. C'était la première édition et elle a été très appréciée par les spectateurs. C'est pour cela qu'on sollicite plus d'animations sur Droué. Le Président vous a proposé tout à l'heure la possibilité de créer un poste supplémentaire pour pouvoir intervenir ici et compléter notre offre. Actuellement, nous avons trois agents en charge des médiathèques. A quatre agents, nous pourrions être beaucoup plus souple et nous ne serons pas obligés de fermer une médiathèque pour faire des animations.

La marche gourmande se tiendra samedi 13 Septembre. Aujourd'hui nous en sommes à 150 personnes inscrites. Nous avons eu une réunion de préparation en début de soirée et tout devrait bien se passer. Même s'il pleut un petit peu, ça devrait être fort sympathique.

Enfin, un spectacle Festillissime se tiendra à la Chapelle-Enchérie le 19 septembre à 20h. La commune proposera une restauration rapide avant le spectacle.

Marcel DEFREMONT : Nous avons eu un grand événement sur notre commune avec l'inauguration de la Maison d'Assistantes Maternelles. L'après-midi, il y avait porte ouverte et les assistantes maternelles ont reçu 238 personnes. Et en soirée s'est tenue la fête du Hareng. Nous avons battu un record avec 454 repas servis, et un magnifique feu d'artifice.

Le Président : Je tenais à remercier Roberte JONNARD et son mari dans le cadre de l'auto-puce qui s'est tenu hier à Morée. Nous étions à 135 voitures, mais ça a tenu dans la cour. Et nous avons eu la chance de visiter sa collection de tracteurs SOMEKA. Je suis très intéressé de tout ce qui est matériel et machines anciennes. M. JONNARD a une collection splendide et les petites maquettes qu'il fait à la main, dont certaines ont nécessité 500 heures de travail, je dis : « bravo à lui ». En plus c'est 90% la même marque donc c'est à souligner. Merci pour l'accueil que vous nous avez fait parce qu'on est quand même arrivé à 300 chez vous...

Thierry HERREY : Il nous est arrivé un petit problème à Ouzouer-le-Doyen il y a 15 jours, je ne sais pas si vous en avez entendu parler ou si vous avez été concernés. Nous avons eu plein de tags antisémites, des drapeaux antifascistes sur nos panneaux, et devant la mairie, sur le bitume, il avait été marqué Free Palestine.

Donc je ne sais pas si vous avez été concernés, moi personnellement je n'en ai pas entendu parler. Nous avons déposé plainte. Je trouve ça un peu dramatique pour des petits villages comme nous.

Sibylle DE BEAUDIGNIES : Je voulais remercier la tenue de toutes les belles activités qu'on a eues cet été, on a eu de très bons moments, cinéma, concerts, c'était très sympathique.

Je viens d'être avertie que la gendarmerie est présente à Fontaine-Raoul ce soir. J'ai un habitant qui nous fait des fêtes sauvages chez lui très régulièrement, et tout l'été ça a été un enfer, et apparemment ça recommence ce soir. Donc faites attention, il casse du verre sur la route, il est insupportable.

Pascal TRASSARD : Juste pour vous remercier d'avoir participé à la cérémonie d'honorariat de Martial et Bernard. C'était émouvant, ça nous a permis de rencontrer le nouveau Préfet, avec déjà un premier bon contact.

Le **Président** : Le prochain conseil communautaire est à Morée le 6 octobre. Nous aurons deux intervenants. Ce ne sont pas des interventions longues, mais on ne fera pas la réunion en une heure et demie comme ce soir. Pour ne pas que ça finisse trop tard, est-ce que ça vous dérange si on démarre la réunion à 19h30 ? Cela permettrait d'éviter de finir à 23h00.

C'est d'accord pour tout le monde, il n'y a pas de soucis ? Donc on fixe la prochaine réunion de conseil communautaire le 6 octobre à Morée, à 19h30.

Manifestations :

13 septembre : Randonnée Gourmande à La Chapelle-Vicomtesse

14 septembre : Brocante à Chauvigny-du-Perche

13-14 septembre : 14e course de tracteur tondeuse à Morée

19 septembre : spectacle Festillésime à La Chapelle-Enchérie

20 et 21 septembre : Journées du Patrimoine

20 septembre : Chorale à Lisle

25 octobre : Soirée tartiflette du Judo Club à Droué

Séance levée à 21h30.

Le Président

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil communautaire du lundi 8 septembre 2025

NUMERO	OBJET	Décision du conseil communautaire
2025-DELIB-119	CPHV Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 12-06-2025	Approuvée
2025-DELIB-120	CPHV Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 21-07-2025	Approuvée
2025-DELIB-121	Finances Décision modificative n° 1 – Budget Principal	Approuvée
2025-DELIB-122	Finances Décision modificative n° 2 – Budget Principal	Approuvée
2025-DELIB-123	Finances Budget Annexe Développement Economique Précisions quant à l'option TVA	Approuvée
2025-DELIB-124	Agrandissement du Siège Social de la CPHV Devis sonorisation	Approuvée
2025-DELIB-125	Agrandissement du Siège Social CPHV Devis vidéo-projection	Approuvée
2025-DELIB-126	Agrandissement du Siège Social CPHV Devis commande générale	Approuvée
2025-DELIB-127	Agrandissement du Siège Social de la CPHV Avenant en moins-value au marché de travaux Lot 1 Maçonnerie - BA	Approuvée
2025-DELIB-128	Agrandissement du Siège Social de la CPHV Avenant au marché de travaux Lot 5 Cloisons sèches	Approuvée
2025-DELIB-129	Cabinet médical à Morée Convention de mise à disposition pour la télémedecine assistée CPTS du Vendômois / CPHV	Approuvée
2025-DELIB-130	Complexe Sportif Intercommunal à Morée Régularisation foncière	Approuvée
2025-DELIB-131	Eau et assainissement Avenant de transfert entre HYDRACOS et CABINET MERLIN	Approuvée
2025-DELIB-132	Gestion des ordures ménagères SICTOM de Châteaudun – Rapport annuel 2024	Approuvée
2025-DELIB-133	Gestion des ordures ménagères SYVALORM LOIR-ET-SARTHE – Rapport annuel 2024	Approuvée
2025-DELIB-134	Gestion des ordures ménagères VALDEM – Rapport annuel 2024	Approuvée
2025-DELIB-135	SPANC Rapport d'activités 2024	Approuvée